
**PROCÈS-VERBAL DE LA 142^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 19 JANVIER 2022 À 18 H VIA MICROSOFT TEAMS**

Présences	:	Joffrey Bouchard, Ariane Brochu, Jean-François Collard, Adel Omar Dahmane, Esteben Harguindeguy, Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Philippe Lucas, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin et Céline Thifault
Absence	:	Stéphane Jean-Bart
Invités	:	Sonia Ducharme-Beausoleil, Mariève Fortin et Dominic Leblanc
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Chantale Gagné

142.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 06.

142.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL220119-01

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Adel Omar Dahmane, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

142.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

142.2 Adoption de l'ordre du jour

142.3 Avis au conseil d'administration concernant la démarche visant à déposer un appel de candidatures pour dispenser les programmes Techniques d'inhalothérapie et Soins préhospitaliers d'urgence
Présenté par : Dominic Leblanc, directeur adjoint de la recherche et du développement institutionnel

142.4 Adoption du calendrier scolaire 2021-2022 révisé
Présenté par : Sonia Ducharme Beausoleil, directrice de l'organisation et du cheminement scolaires

142.5 Prochaine assemblée : le mercredi 9 février 2022 à 18 h

142.6 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

142.3 Avis au conseil d'administration concernant la démarche visant à déposer un appel de candidatures pour dispenser les programmes Techniques d'inhalothérapie et Soins préhospitaliers d'urgence

Monsieur Dominic Leblanc présente le dossier. Conformément à son plan stratégique, le Cégep régional de Lanaudière vise à répondre aux intérêts des étudiants et aux besoins de la région. En ce sens, il vise à dispenser des nouveaux programmes d'études qui tiennent compte de ces aspects.

Monsieur Leblanc indique que depuis 2019, le ministère de l'Enseignement supérieur procède par appel d'intérêts pour autoriser de nouveaux établissements à dispenser des programmes d'études à caractère suprarégional ou national. Ces appels d'intérêts indiquent :

- les nouveaux programmes pour lesquels des autorisations pourraient être octroyées;
- les régions dans lesquelles de nouvelles autorisations pourraient être octroyées;
- les nombres des débutants visés.

Dans le cadre de l'appel actuel lancé en novembre 2021, les programmes qui sont actuellement ouverts pour la région de Lanaudière sont :

- Techniques d'inhalothérapie
- Soins préhospitaliers d'urgence

Après une analyse de nombreux critères, le Cégep régional de Lanaudière souhaite déposer des demandes d'autorisation pour ces deux programmes d'études. Il souhaite également que ces deux programmes puissent relever du collège constituant de L'Assomption.

L'octroi de ces programmes par le ministère nécessiterait un agrandissement du Cégep à L'Assomption, ce qui pourrait ajouter un délai de quatre à cinq ans avant le début des premières cohortes.

En sachant que ces demandes supposent un agrandissement du Cégep, on s'interroge à savoir si ceci pourrait être un frein à obtenir l'autorisation pour ces programmes. Monsieur Leblanc précise que l'appel d'intérêts a été lancé auprès des cégeps des Laurentides, Laval et Lanaudière et qu'ils sont également en manque d'espace. Le Cégep à L'Assomption ne serait donc pas désavantagé sur ce critère.

D'autre part, madame Otis informe l'assemblée qu'en raison de la croissance démographique annoncée pour L'Assomption, une demande a été faite auprès du ministère afin d'augmenter notre devis pédagogique qui est présentement à 1693 étudiants tandis que nous accueillons plus de 1800 étudiants depuis plusieurs années. Des démarches ont donc été entreprises en septembre dernier auprès de la Société des infrastructures du Québec afin d'évaluer nos possibilités d'agrandissement. Cette approche a été réalisée avant même d'avoir l'information relative à la demande des deux nouveaux programmes. L'agrandissement se ferait à même notre bâtiment. Nous espérons avoir une réponse ce printemps.

Attendu la hausse démographique prévue dans Lanaudière ainsi que la hausse importante de l'effectif étudiant prévu pour le collège constituant de L'Assomption;

***Attendu** que les professions d'inhalothérapeute et de technicien ambulancier sont en déficit de main-d'œuvre;*

***Attendu** que les professions d'inhalothérapeute et de technicien ambulancier figurent parmi les professions d'avenir identifiées par le gouvernement du Québec;*

***Attendu** le nombre important de Lanaudois qui déposent des demandes d'admission en Techniques d'inhalothérapie et en Soins préhospitaliers d'urgence;*

***Attendu** l'appui du CISSS de Lanaudière pour collaborer à différents niveaux;*

***Attendu** que l'obtention éventuelle de ces programmes d'études hausserait les devis du collège constituant de L'Assomption;*

***Attendu** que les projets d'infrastructures présentées au ministère de l'Enseignement supérieur prévoient des demandes d'agrandissements et des d'aménagements pour dispenser ces programmes;*

***Attendu** le processus de concertation réalisé avec les collèges avoisinants;*

***Attendu** la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL220119-02

Sur une proposition de monsieur Joffrey Bouchard, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration afin que le collège constituant de L'Assomption dépose une demande d'autorisation pour dispenser les programmes Techniques d'inhalothérapie et Soins préhospitaliers d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

142.4 Adoption du calendrier scolaire 2021-2022 révisé

Présenté par : Sonia Ducharme Beausoleil, directrice de l'organisation et du cheminement scolaires

Madame Caroline Otis informe les membres des motifs nécessitant l'adoption d'un nouveau calendrier scolaire pour l'année en cours. La situation pandémique étant en constante évolution et dans le but d'assurer un retour en présentiel sécuritaire à ses étudiants et à ses employés, la direction générale du Cégep régional de Lanaudière a pris la décision le 10 janvier dernier de reporter le début de la session d'hiver 2022 au 7 février. À cette date, les cours débiteront en présence pour un semestre de 15 semaines.

Par conséquent, et selon l'article 2.6 du Cadre général pour l'élaboration du calendrier scolaire, ce dernier doit être présenté aux instances pour adoption pour toute modification de plus de trois jours.

Le Service de l'organisation et du cheminement scolaires (SOCS) a procédé à des consultations auprès des instances syndicales et des différents départements concernés par les modifications.

De ce fait, le SOCS a soumis le 18 janvier dernier aux membres de la commission des études trois propositions pour la révision dudit calendrier scolaire 2021-2022.

Les trois versions faisaient état des modifications suivantes :

- Début de la session le 7 février 2022;
- Déplacement et modification de la semaine de relâche : semaine spéciale (cours obligatoires pour les groupes qui n'ont pas d'examens du 31 mai au 6 juin et relâche de cours pour les groupes qui ont un examen du 31 mai au 6 juin (doit être prévu et identifié au plan de cours));
- Si une 2e journée de réserve était nécessaire, il est convenu qu'il n'y aura pas suspension des cours. Les enseignants informeront leurs étudiants des activités pédagogiques qu'ils pourront faire à la maison en remplacement de la séance de cours en présentiel qui était prévue.

Toutefois, chacune des versions contenait un élément distinct :

Version 1

- Retrait de la journée de rédaction en français.

Version 2

- Maintien de la journée de rédaction en français le 5 mai 2022.

Version 3

- Pour les étudiants qui ne sont pas inscrits à l'épreuve uniforme en langue d'enseignement, la journée de rédaction en français se tiendra le 18 mai 2022.

Madame Ducharme-Beausoleil souligne les différentes modifications et explique les enjeux discutés avec les membres de la commission des études, plus particulièrement à l'égard de la journée de rédaction en français.

Elle mentionne que les membres de la commission des études ont retenu la version 1, soit celle soumise au conseil d'établissement.

À la suite de la présentation, deux corrections sont demandées :

- modifier le libellé « congé férié » du 14 avril, car il pourrait porter à confusion pour le personnel.
- préciser la note du calendrier en ce qui a trait à « dernière semaine ».

On se questionne à savoir si le report de la session de deux semaines engendre d'autres incidences pour le Cégep, qu'elles soient budgétaires, humaines ou autres. Madame Otis indique qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle et que toutes les étapes du processus ont bien été respectées. Le milieu a été consulté de même que les représentants des étudiants. De plus, cette modification n'a aucun impact budgétaire et respecte les conventions collectives de l'ensemble du personnel. Elle ajoute que le retour en présentiel de nos étudiants constitue une priorité pour le Cégep, et ce, afin d'assurer leur réussite.

Attendu la constante évolution de la situation pandémique;

Attendu que le Cégep régional de Lanaudière (CRL) souhaite assurer la réussite des étudiants et un retour en présentiel sécuritaire de ceux-ci et des employés;

***Attendu** la décision de la direction générale du CRL de reporter le début de la session d'hiver 2022 au 7 février;*

***Attendu** les diverses consultations menées par le Service de l'organisation et du cheminement scolaires;*

***Attendu** la présentation de madame Sonia Ducharme-Beausoleil, directrice adjointe du service de l'organisation et du cheminement scolaires ;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études extraordinaire du 18 janvier 2022 concernant la version 1 du calendrier scolaire;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL220119-03

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Joffrey Bouchard, il est résolu d'adopter le calendrier scolaire 2021-2022 révisé (version 1).

Adoptée à l'unanimité.

142.5 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 9 février 2022 à 18 h.

142.6 Levée de l'assemblée

CECL220119-04

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19h16.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg